



MAIRIE DE LETHUIN

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

CANTON
D'AUNEAU

ARRETE PORTANT MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉGLISE ST GERVAIS

Le Maire de la commune de LETHUIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu les dégradations constatées sur la façade de l'église St Gervais ;

Considérant que ces dégradations sont susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des personnes fréquentant ou circulant aux abords de l'édifice ;

Considérant qu'il appartient au maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 – Mise en place d'un périmètre de sécurité

À compter du 1^{er} octobre 2026 et jusqu'à nouvel ordre, un **périmètre de sécurité** est mis en place autour de l'église St Gervais.

Article 2 – Interdiction d'accès

L'accès au périmètre de sécurité est interdit aux piétons, véhicules et à toute personne non expressément autorisée, pendant toute la durée de mise en sécurité.

Cette interdiction pourra être matérialisée par des barrières, panneaux de signalisation ou tout autre dispositif approprié.

Article 3 – Mesures de sécurité

Les mesures nécessaires seront prises afin de sécuriser les lieux et de prévenir tout risque lié à l'état de la façade.

L'accès pourra être rétabli dès lors que les conditions de sécurité seront réunies et après vérification de l'état de l'édifice.

Article 4 – Information de la population

Les habitants sont informés de la mise en place de ce périmètre de sécurité et invités à **respecter strictement les interdictions d'accès et les dispositifs de sécurisation installés**. Il est demandé à chacun de faire preuve de prudence et de ne pas s'approcher de la façade concernée.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux abords du périmètre concerné et porté à la connaissance des habitants par tout moyen approprié.

Fait à Léthuin, le 5 octobre 2026.

Le Maire,



Francisco TEIXEIRA